

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 10 NOVEMBRE 2015 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents** M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints  
  
Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

**Fiduciaires** MM. Rinaldo Amacker, M. Orlando, de la société Semely

**Procès-verbal** Mme Marilène Demierre

=====

**Ordre du jour**

1. Etude du stationnement et de modération du trafic – Intervenant M. Michel Savary du bureau Trafitec
2. Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2015
3. Informations de la mairie
4. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux du centime additionnel - délibération
5. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2016 – délibération
6. Approbation des indemnités allouées en 2016 aux maires et adjoints et conseillers municipaux - délibération
7. Crèche Dardagny Russin – délibération (les statuts sont déjà en votre possession)
8. Divers
9. Naturalisation – séance à huis-clos

=====

M. Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue à notre intervenant, M. Michel Savary du bureau Trafitec ainsi qu'aux membres du conseil.

**1. Etude du stationnement et de modération du trafic – Intervenant M. Michel Savary du bureau Trafitec**

M Hutin remercie M. Savary de s'être déplacé pour la présentation de l'étude commandée par ce conseil municipal (document en possession des conseillers).

L'étude de M. Savary du bureau Trafitec vise à améliorer le stationnement dans le village, la circulation des piétons et leur sécurité, le trafic automobiles, en tenant compte de la réfection de la place villageoise et de la création d'un parking semi-enterré (40 places dont la moitié louée au mois).

Nous laissons M. Savary présenter le concept avant de poser nos questions.

M. Savary remercie la commune de Russin de l'accueillir et explique les divers dysfonctionnements que l'on peut dénoncer sur le réseau routier cantonal et/ou communal par :

- L'utilisation de certaines places de stationnement par des automobilistes extérieurs au village qui poursuivent leur déplacement en train direction Genève.
- Offre de stationnement parfois insuffisante pour les commerces locaux, mairie, etc.
- Visibilité déficiente à certains carrefours et/ou traversées piétonnes.
- Trottoirs trop étroits voire discontinus.
- Stationnement de véhicules sur les rues étroites pouvant bloquer les véhicules de plus grands gabarits (SIS, levée des ordures, etc).
- Actuellement, le stationnement à Russin n'est pas limité en durée. Les cases marquées sont situées dans le secteur de la Mairie, début du chemin de la Croix-de-la-Plomb et en face du N° 8 à la route des Molards.

Les points suivants sont également relevés :

- Des véhicules se stationnent hors cases route des Molards et chemin de la Croix-de-Plomb pour l'essentiel en toute légalité (gabarits suffisants pour circuler, mais il n'y a pas de respect des quelques tronçons spécifiquement interdit au stationnement par de la signalisation verticale).
- Les cases marquées sur la route du Mandement devant l'épicerie et celles longitudinales en face sont souvent occupées sur plus d'une journée. A plusieurs reprises, des véhicules se garent en deuxième position pour des courts arrêts (épicerie notamment).

La problématique du stationnement est semblable à celle rencontrée dans d'autres villages en périphérie de Genève, avec une utilisation de plus en plus grande du stationnement venant d'utilisateurs extérieurs au village.

Les objectifs communaux pour ce qui concerne le stationnement sont :

- Offrir le stationnement nécessaire et suffisant pour les habitants et leurs visiteurs.
- Idem pour les activités, notamment pour les commerces (épicerie de Russin, café-restaurant Le Vignoble Doré, regroupés dans le secteur de la mairie et l'Eglise.
- Supprimer pour cela les voitures « ventouses » qui occupent une partie de l'offre de stationnement, voitures appartenant à des personnes extérieures au village dont le but est de garer leur véhicule et de prendre le train à la gare de Russin pour rallier Genève.

L'étude propose, compte tenu des expériences très analogues rencontrées ailleurs, une première solution :

- Un premier périmètre étendu à tout le village pour une « zone de stationnement maximum 4h + macarons pour les ayants-droit ».
- Un deuxième périmètre, à l'intérieur du village, comprenant les lieux entraînant davantage de rotations de stationnement (mairie, restaurant, épicerie...).

La 2<sup>ème</sup> solution illustre le projet de stationnement proposé, précisant les durées de stationnement, le nombre de places, etc.

Il est proposé :

- Cases en zone bleue (sans marquage au sol) : destinées à offrir du stationnement avec un taux de rotation suffisant pour maintenir une offre satisfaisante au cœur du village à proximité des commerces et activités. Il s'agit des places longitudinales route du Mandement, face à l'épicerie, et des places en épi et derrière l'école réaménagées dans le cadre du projet du parking souterrain.
- Cases avec une durée limitée à 4h gratuites, avec stationnement illimité pour les détenteurs d'un macaron, dans un périmètre défini par le reste du village, essentiellement la route des Molards et le chemin de la Croix-de-Plomb.

L'étude est rapidement arrivée à proposer :

- La création d'une zone 30km/h, les « portes » sont marquées tout spécialement, avec totem et autres dispositifs. Les éléments « physiques » de limitation de vitesses sont prévus aux lieux potentiellement plus dangereux (les carrefours, les traversées piétonnes, les tronçons avec trottoirs très étroits).
- La mise aux normes des trottoirs (gabarit 1.50m au minimum, 1.10 au minimum absolu), ainsi et surtout leur continuité en termes de tracé et planéité indispensable pour les personnes à mobilité réduite.
- Les éléments de modération « physique » de la vitesse du trafic sont dimensionnés compte tenu du passage de bus scolaires et autres véhicules particuliers (convois agricoles, etc..).
- L'aménagement particulier de certains carrefours sous la forme de variantes « avec STOP » ou avec « Priorité de droite », pour remédier autant que possible aux lacunes de visibilité.
- La mise en œuvre de dispositifs simples à certains endroits sur les chemins communaux à but d'offrir du stationnement tout en laissant libre le gabarit nécessaire pour le passage de véhicules d'intervention d'urgence et autres véhicules.

Avant-projet :

#### Route du Mandement

- Portes d'entrées dans la zone 30km/h sur la route du Mandement Totem + marquage Zone 30 + aménagement routier largeur 5.20 avec un seuil « TPG-bus scolaires » à 10cm et Delta pentes 7.5%.
- Carrefour Mandement/Molards, adaptation des bords, seuil « TPG+ bus scolaires » à 10cm et Delta pentes 7.5%, à choisir entre variante avec STOP et variante avec priorité de droite. L'amélioration de la visibilité est recherchée. La suppression d'une partie de la haie végétale côté sud participe à cet objectif. La sécurité routière est surtout améliorée du fait du ralentissement forcé à ce lieu.

- Carrefour Mandement/Pré-Jonas, adaptation des bords, seuil « TPG+bus scolaires » à +10cm et Delta pentes 7.5%, à choisir entre variante avec STOP, variante avec priorité de droite et variante avec trottoir continu. La sécurité routière est surtout améliorée du fait du ralentissement forcé à ce lieu.
- Trottoir spécifiquement agrandi côté Rhône en accord avec l'objectif communal d'assurer une continuité piétonne satisfaisante de ce côté-ci de la route (généralement 1.50m et plus ; au minimum 1.10m) notamment à travers le débouché du chemin du Pré-Jonas puis direction cimetière (création d'un cheminement direct).
- La chaussée de la route du Mandement s'en trouvera diminuée quelque peu. Au point le plus étroit, au droit de la rampe d'escalier proche du débouché du Pré-Jonas, la largeur de minimum 4.30 entre bordures basses laisse le passage pour deux voitures en croisement à env. 30km/h. A cet endroit, le croisement d'une voiture et d'un véhicule plus grand (bus TPG, camion, engin agricole) continuera de se faire comme aujourd'hui, à vue. Ailleurs sur la route du Mandement, la chaussée permettra le croisement d'une voiture et d'un camion.

#### Route des Molards

- Porte d'entrée dans la zone 30km/h sur la route des Molards : totem+marquage Zone 30 + aménagement routier avec un seuil « véhicules agricoles » à +10cm et Delta pentes 7.5%.
- Carrefour Molards/Mirottes à choisir entre variante avec STOP comme aujourd'hui ou variante type zone 30 avec priorité de droite. Vu l'ensemble de visibilité (haie) depuis le chemin des Mirottes sur le trafic venant de droite, le maintien du STOP est recommandé.
- Modération du trafic sur l'ensemble de la route des Molards accentuée par le projet de stationnement (alterné) du bureau Ertec.

#### Chemin Pré-Jonas

- Prise en compte du projet de réaménagement lié au parking souterrain.
- Carrefour Pré-Jonas / Christophes avec priorité de droite.

#### Chemin de la Croix-de-Plomb

- Carrefour Croix-de-Plomb / Christophes avec priorité de droite. Le marquage du carrefour aura pour effet de modérer les vitesses et d'éviter le stationnement des véhicules hors cases au droit du carrefour.
- Le chemin étant en impasse (riverains autorisés), une porte Z30 n'est pas nécessaire sur celui-ci.

Pour terminer, M. Savary indique que l'Etat devra être consulté par le fait que mettant une zone 30km/h sur une route secondaire, ce n'est pas compatible. Il explique qu'à Jussy une zone 30km/h a été réalisée englobant une route secondaire.

#### Questions / Réponses :

M. Julini indique à M. Savary qu'une maison n'est pas placée correctement sur son plan. M. Savary en prend note et procédera à cette modification.

M. Frossard demande s'il peut y avoir une zone intermédiaire avant d'arriver au 30km/h sur une route à 80 km/h. M. Savary ne peut y répondre mais se renseignera. Il est certain qu'une zone « tampon » entre le 80km/h et la zone 30 est souhaitable.

M. Demuylder demande si la commune pense établir des macarons pour ses zones bleues et si ces derniers seront gratuits pour ses habitants?

M. Savary lui répond que les zones bleues sont des lieux de stationnement gratuit à durée limitée.

Le stationnement gratuit est limité à 1h. Les automobilistes sont tenus de disposer un disque de stationnement sur le pare-brise, indiquant l'heure d'arrivée. Le disque bleu permet de rester parké **60 minutes** pendant les jours ouvrables, du lundi au samedi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 19h.

**La pause de midi** : En arrivant entre 11h30 et 13h30, le stationnement est autorisé jusqu'à 14h30.

Pour les habitants et commerçants d'un quartier, un macaron payant permet de rester stationné sur une place bleue pour une durée illimitée. Il est attribué en fonction de la zone de résidence de l'automobiliste ou de son entreprise. Il coûte: pour les habitants: Fr. 200.- par année; pour les entreprises: Fr. 400.- par année. Le tarif est imposé par l'Etat, aucune gratuité ne peut être envisagée.

M. Sandmeier demande si ce projet est également envisageable aux Bailleys et chemin de Serve?

M. Hutin lui répond que ce projet n'a pour l'instant pas été étendu aux hameaux où les problèmes de stationnement sont moins fréquents qu'au centre du village et qu'une étude avait déjà été menée pour la zone 30 sur le chemin de Serve, sans trouver grâce auprès de la Direction générale de la mobilité.

M. Hutin propose de transmettre cette demande à la commission des routes.

M. Frossard se demande si la solution de la priorité de droite au carrefour de la route des Molards n'est pas un peu compliquée?

M. Savary indique qu'avec une priorité de droite, les gens ralentissent. Si, la commune envisage cette option, elle devra garder la même formule pour tout le village.

M. Julini, qui habite angle route du Mandement/Route des Molards, indique que la qualité du revêtement actuel est parfaite. Il craint que ce ne soit plus le cas si des modifications doivent être effectuées sur le revêtement de ce tronçon.

Les personnes présentes n'ayant plus de question, M. Hutin remercie M. Savary et demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord de poursuivre cette étude ? Les conseillers municipaux répondent favorablement à cette requête.

M. Favre demande aux conseillers municipaux si le projet d'une zone 30km/h et places de stationnement limitées peuvent être étudiés par la commission des routes ? La réponse du conseil est favorable.

M. Hutin transfère donc l'avant projet de l'étude réalisée par M. Savary à la commission des routes et invite les conseillers municipaux à faire part de leur éventuelle suggestion à MM. Favre ou Delesderrier dans les meilleurs délais.

## **2. Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **3. Informations de la mairie**

### **3.1. Parking**

Les travaux du parking avancent, quelques fissures sur les bâtiments du temple et de la maison de Mme Leyvraz ont été constatées. L'huissier se rendra sur place pour faire un relevé.

### **3.2 Route des Molards**

Le chantier de la route des Molards aura été un calvaire jusqu'au bout.

Après les épisodes du réglage des niveaux sur la route, de la conduite d'eau, le refus de la CMNS de la pose d'un revêtement coloré longeant les murs latéraux, (le même enrobé devra être identique qu'au centre de la chaussée), les travaux devraient malgré tout être achevés d'ici le 13 novembre 2015.

### **3.3 Chemin de la Fioule**

Les travaux de cunette (création de l'assise des caniveaux) et d'enrobé sont terminés mi-novembre.

### **3.4 Chemin Croix-de-Plomb**

Rabotage complémentaire devant chez M. Mettraux jusqu'au hangar de M. Penet, pose d'un tapis bitumeux afin d'uniformiser la chaussée.

### **3.5 Chemin de Serve**

Le remplacement de la canalisation EC a été effectué. La mairie remercie les propriétaires qui ont facilité ces travaux

### **3.6 Repas des aînés à Palexpo « Automnales »**

Mme Serafini informe que le repas des aînés a lieu à Palexpo à l'occasion des « Automnales » le 19 novembre 2015. Le départ en car devant la Mairie est prévu à 11h15

### **3.7 La Revue**

29 novembre 2015. Rendez-vous est donné pour un départ en voiture à 16h00 devant la mairie.

### **3.8 Exposition à la Mairie**

Mme Serafini rappelle l'exposition d'aquarelles de Marie Peillex et Roger Hauser qui se tient à la mairie du 14 au 22 novembre 2015. Le vernissage a lieu le samedi 14 novembre dès 17h00.

### 3.9 Décoration du sapin de Noël

28 novembre 2015 – Rendez-vous est donné aux conseillers municipaux à 10h00 devant la Mairie.

### 3.10 Soupe communale

La traditionnelle soupe communale sera servie par les conseillers municipaux de Russin le 28 novembre 2015 à 12h00 à la route des Molards, en face de la Grand'Cour.

## 4. **Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux des centimes additionnels - délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du budget des comptes de fonctionnement 2016. Les seules modifications apportées par rapport à la présentation du budget concernent les entrées fiscales des impôts pour les personnes physiques et morales qui ont été revues à la baisse. Les autres comptes n'ont pas été modifiés.

Aucune question complémentaire n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

### **Objet : Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 2.616.300.00 F aux charges et de 3.033.900.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 417.600.00 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 970.600.00 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 153.000.00 F, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de 400.000.00 F et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 417.600.00 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1.720.000.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1.720.000.00 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 970.600.00 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 749.400.00 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

**DECIDE  
PAR 9 VOIX POUR**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de 2.616.300.00 F aux charges et de 3.033.900.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 417.600.00 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 40 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2016 jusqu'à concurrence de 749.400.00 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
5. **Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2016 - délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à l'approbation du montant de la taxe professionnelle communale 2016. Aucune question n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

**Objet : Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE  
Par 9 VOIX POUR**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 30.00 F.
6. **Approbation des indemnités allouées en 2016 aux maire et adjoints et conseillers municipaux - délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à l'approbation des indemnités allouées en 2016 aux maire et adjoints et conseillers municipaux. Aucune question n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

**Objet: Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2016 aux Maires et Adjoints et Conseillers municipaux**

Vu le projet de budget pour l'année 2016,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Russin,

**D E C I D E**  
**par 9 VOIX POUR**

De fixer les indemnités allouées au Maire et Adjoints 62.000.00 F au total.

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 15.000.00 F au total.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2016 suivantes :

02.300 Indemnités aux Maire et Adjoints  
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

**7. Crèche Dardagny-Russin - délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à la crèche Dardagny-Russin.

Mme Rossi demande combien de place a besoin la commune ? M. Hutin lui répond que pour l'instant, il ne peut lui donner de réponse précise.

M. Favre se demande si d'un point de vue juridique, les engagements financiers ne doivent pas être au nom du regroupement ?

M. Hutin ne pouvant donnée une réponse précise, la délibération est reportée à la séance du 15 décembre 2015.

**8. Divers**

**8.1 Papyrus – les 100 ans de l'Ecole de Russin en 2016**

MM. Demuylder et Julini demandent au conseil municipal si la commune a des souhaits spécifiques à faire parvenir à Papyrus à l'occasion des 100 ans de la l'Ecole de Russin, (brochure, exposition, panneaux, etc) en 2016.

M. Hutin transfère le dossier à la commission sociale qui tiendra informé le conseil municipal de sa proposition.

### **8.2. Parking provisoire à la route du Mandement**

M. Sandmeier demande s'il y a la possibilité d'apposer une signalétique car la sortie de ce parking est dangereuse (pas de trottoir). Y aurait-il la possibilité de mettre un passage piéton provisoire ?

M. Hutin lui répond par la négative, car l'on se trouve sur une route cantonale et l'emplacement de ce parking provisoire se trouve être sur un terrain agricole.

### **8.3. Chemin de la Fioule**

M. Delesderrier demande si le problème avec M. Rothlisberger est réglé. M. Favre lui répond par l'affirmative.

### **8.4 Chemin des Mirottes**

Mme Desbaillet demande si les panneaux placés sur la route des Mirottes peuvent être enlevés ? M. Favre lui répond que ces derniers seront retirés à la fin des travaux.

## **9. Demande de naturalisation**

### **Séance à huis-clos**

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin clôt la séance à 20h15 et invite les membres présents à se rendre dans la salle des mariages où M. Membrez offre gracieusement un apéritif à l'occasion de ses 50 ans.